

Département de la Drôme

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Commune de
Jaillans

Servitudes d'Utilité Publique
- vue générale -



Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: 17-04-2018

Échelle: 1:6 250

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- AC1 : Servitudes de protection des monuments historiques inscrits.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection immédiate.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection rapprochée.
- AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales - protection éloignée.
- EL11 : Servitudes relatives aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomération
- AC1 : Monument historique
- I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Limites administratives

- section cadastrale
- Limite communale

Jaillans
Liste des servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	N°	Date	Objet
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Eglise Sainte-Marie - Eglise ND de l'Assomption - Eglise de Jaillans à Beauregard (Drôme)	Arrêté ministériel	inconnu	13-07-1926	Création
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de SERNE	Arrêté préfectoral	3510	15-07-1996	Création
EL11	Direction Interdépartementale des Routes Centre-est	Interdiction d'accès sur l'autoroute A49	Décret	EQUR9101449D	21-10-1991	Création
I4	RTE - Centre Développement Ingénierie	63 KV BEAUMONT-MONTEUX-ST-HILAIRE - Aérien	Mise en service	inconnu		Création

